

## **TRANSMIS POUR LES PRESTATAIRES DE SOINS**

Concerne : Accueil public / Covid 19

Madame, Monsieur,  
Cher(ère) Docteur,

En raison des dispositions ministérielles auxquelles nous devons nous soumettre, nous devons revoir nos modalités de fonctionnement actuelles.

Dès ce 16 mars, voici comment l'orientation vers les prestataires de soins sera renseignée auprès de notre public.

1/ Le médecin traitant complète le CMU **et ce même si la Carte Médicale n'est plus en ordre ou si le patient ne vous remet pas de ticket médical.**

2/ Le patient nous remet, dans la boîte aux lettres du CPAS, le CMU complété.

3/ L'AS titulaire se mettra en contact avec l'utilisateur pour remettre en ordre l'aide médicale.

***En attendant, pour assurer la continuité des soins nécessaires et la délivrance des fournitures pharmaceutiques ; voici comment nous pouvons collaborer :***

--> **POUR LES PHARMACIES, LABORATOIRE, INFIRMIERS, KINES :**

SI un patient se présente SANS Ticket médical NI Carte médicale signée ; nous vous invitons à vous mettre en contact avec le service - 04/220.58.97 - qui fera le nécessaire pour assurer le relais et vous permettre de servir l'utilisateur avec l'assurance de notre intervention.

--> **POUR LES SOINS AMBULATOIRES / MEDIPRIMA :**

Le patient ne sera pas en mesure de remettre à l'accueil de ticket médical. Un encodage MédiPrima se fera dans un second temps. Si besoin, veuillez vous mettre en contact avec le service au 04/220.58.97.

**!!!!!!!Les patients sont invités à reporter tous soins NON urgents !!!!!!!**